

C'est incontestablement la réforme la plus importante de la fin de l'année 2013 : pour José-Manuel BARROSO : « un saut fédéral » ; pour Pierre .MOSCOVICI : « la réforme la plus importante de l'UE depuis longtemps »

### ➤ **Définition**

- établit des critères et des normes communs aux 18 Etats de la zone euro en matière de surveillance et de sauvetage des banques
- **objectif** : couper à terme le cordon ombilical reliant les banques privées et l'État (*une des raisons de l'aggravation de la crise financière, les Etats, déjà endettés et/ou fragilisés, ayant dû renflouer les banques afin de relancer le crédit aux collectivités, entreprises et particuliers*).
- en cas de défaillance d'une banque, il sera fait appel en priorité aux actionnaires de la banque, puis aux détenteurs des dettes obligataires, puis éventuellement aux clients ayant plus de 100.000 euros en dépôt (*c'est-à-dire les dépôts non garantis*)
- la directive 2009/14/CE garantit tous les dépôts bancaires des particuliers, des entreprises dans une banque européenne, jusqu'au seuil maximum de 100.000 €
- en dernier recours, on fera appel à un fonds de résolution, financé préalablement par l'ensemble des banques européennes, fonctionnant comme un fonds de solidarité interbancaire.

Michel BARNIER dixit : « que les banques paient pour les banques plutôt que les contribuables ».

### ➤ **Complément**

- mise en place, sous la tutelle de la BCE, d'un « conseil de résolution », autorité unique de supervision
- ce conseil de résolution aura pour fonction d'être une autorité unique de supervision, et scrutera les comptes de 250 établissements bancaires européens (=soit 85% du marché financier européen)
- à sa tête, Danièle NOUY, haut fonctionnaire du Ministère français de l'économie. Elle disposera de 1.000 agents « surveillants » recrutés par la BCE

### ➤ **Avancées**

- un pas de plus en direction du fédéralisme (*surveillance et assistance collective*)
- l'Union bancaire vient renforcer l'Union économique et monétaire instituée par le Traité de Maastricht de 1992. Il était temps
- la responsabilisation des banques. Les fautifs paieront.
- la garantie qu'aucune banque ne fera faillite, ce qui peut redonner confiance et crédit ... au sens propre.



➤ **Limites**

- la durée de la mise en place de cette Union bancaire
- les banques abondent chaque année, le fonds de résolution, mais de façon modeste.
- le fonds de résolution ne sera pleinement opérationnel qu'en ... 2025, car il faut attendre qu'il atteigne 60 milliards d'euros
- jusque là, c'est le Mécanisme européen de stabilité (MES) qui sera actionné, donc avec la garantie des Etats.

Lyon, le 24 janvier 2014

